



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

## **LUTTE À L'ITINÉRANCE : POUR EN FINIR AVEC LA RUE**

---

Commission des affaires sociopolitiques

**79<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
16, 17 et 18 janvier 2015  
Cégep de Rivière-du-Loup**

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

Recherche, analyse et rédaction :

**Francis St-Laurent, coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche**

Correction :

**Antoine Côté, responsable aux affaires internes**

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 65 000 étudiants répartis dans 20 cégeps, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants tout comme en tant que citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donnée comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

### **La voix des étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions, se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec (MESRS), elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

### **Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

*L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## **Mise en contexte**

Le phénomène de l'itinérance est un problème social répandu dans tous les pays industrialisés. Un phénomène dont les conséquences, en plus d'être néfastes pour la cohésion sociale, s'attaquent directement à la dignité humaine des individus touchés. Régler le problème de l'itinérance ne se fera pas seulement avec des soupes et la charité, mais bien par des mesures structurantes et en assumant la responsabilité collective de sortir les gens de la rue.

Durant la dernière année, le Québec a été témoin d'actes inhumains envers les personnes en situation d'itinérance, notamment avec les différentes histoires de « pics anti-itinérants » installés à Montréal.<sup>1</sup> Heureusement, la ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont adopté leurs plans d'actions respectifs en itinérance, regroupant mesures, financement et engagements.

Depuis plusieurs années, la FECQ travaille à éradiquer la pauvreté avec le Collectif pour un Québec Sans Pauvreté. Cependant, nos actions spécifiques quant à la lutte à l'itinérance sont assez limitées, et ce malgré le fait que l'itinérance frappe aussi la jeunesse. La réhabilitation des jeunes se doit d'être l'élément central et prioritaire de notre action. C'est pourquoi il vous est ici présenté une synthèse de la situation et des enjeux actuels, ainsi que des recommandations qui muniraient la FECQ de positions et mandats afin que cette préoccupation fasse l'objet d'actions concrètes.

## **Lutte au phénomène de l'itinérance**

La dernière étude visant à dénombrer le nombre d'usagers de refuges, centres d'aide et soupes populaires au Québec, datant de 1998, élevait le nombre à 28 000 pour la région de Montréal et 11 000 dans la ville de Québec. Ces chiffres, bien qu'illustrant l'ampleur de la situation à l'époque, sont sans conteste plus élevés aujourd'hui. Heureusement, la ville de Montréal procède actuellement à un recensement sur son territoire, en plus d'avoir nommé un protecteur des personnes itinérantes chargé notamment d'assurer le respect des droits des itinérants.<sup>2</sup>

Malgré les engagements de la ville de Montréal et du gouvernement du Québec, il sera important de s'assurer de la mise en application des mesures et que l'allocation des ressources se fasse de concert avec les groupes communautaires, ceux-ci étant fiers d'expertise et d'expérience.

Bien qu'il faille régler l'itinérance actuelle, la façon la plus efficace d'empêcher son expansion est bien sûr la prévention. En plus de la conservation et l'amélioration du filet social et des mesures de protection du revenu, il est nécessaire de poursuivre la réflexion plus spécifiquement aux jeunes. C'est de 50% à 75% des jeunes de la rue qui auraient été en contact avec les services de protection de la jeunesse.<sup>3</sup> Cette statistique démontre bien que des causes précises et bien réelles peuvent mener à l'itinérance. C'est par des efforts de prévention envers les jeunes et les familles en difficulté que pourra être freiné l'aboutissement à la rue de la jeunesse. Entre autres, un de ces efforts devrait être la

---

<sup>1</sup> NORMANDIN, Pierre-André : « Pics anti-itinérants retirés à Montréal », 10 juin 2014, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201406/10/01-4774525-pics-anti-itinerants-retires-a-montreal.php>, (Page consultée le 12 janvier 2014).

<sup>2</sup> « Un recensement et un protecteur des itinérants à Montréal », 25 septembre 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/09/25/004-coderre-plan-itinerance-politique-denombrement.shtml>, (Page consultée le 12 janvier 2014).

<sup>3</sup> Marie ROBERT, Robert PAUZÉ et Louise FOURNIER. « Factors associated with homelessness of adolescents under supervision of the youth protection system », *Journal of adolescence*, vol. 28, no 2, 2005, p. 215-230.

mise en place et la bonification des services psychosociaux dans les établissements scolaires et postsecondaires

Autre élément important de la réinsertion et de la réduction de l'itinérance est la stabilité de logement. Par l'entremise de services d'aides et de logements sociaux, les personnes en situation d'itinérance peuvent ainsi retrouver une sécurité et une stabilité de domicile nécessaire à une réhabilitation durable. Nous appuyons donc la cible des 50 000 logements sociaux en 5 ans du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), qui seraient alloués en priorité aux occupants sans ou à faibles revenus, mais aussi aux étudiants et aux ressources communautaires.

Il convient maintenant de s'interroger sur les actions à mener afin de sortir les jeunes de la rue. Bien sûr, la mesure de premier ordre, soit les logements sociaux, vient d'être démontrée. Mais qu'en est-il ensuite? Comment donner à ces gens un parcours de vie et les moyens nécessaires de s'y retrouver? À la FECQ, nous croyons que c'est par l'éducation que ces milliers de gens pourraient se tailler une place dans la vie sociale et citoyenne. C'est pourquoi nous prônons qu'une des mesures de réhabilitation soit l'insertion ou la réinsertion des jeunes dans le système d'éducation.

## **Recommandations**

**Recommandation #1 :** *Que la FECQ veille à la mise en application de l'ensemble des mesures du plan d'action en itinérance 2014-2017 de la ville de Montréal, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du milieu.*

**Recommandation #2 :** *Que la FECQ veille à la mise en application de l'ensemble des mesures du plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 du gouvernement du Québec, en partenariat avec le milieu communautaire.*

**Recommandation #3 :** *Que la FECQ prône que la lutte au phénomène de l'itinérance passe avant tout par la prévention de mauvais traitements envers les jeunes et le soutien aux jeunes victimes en difficulté et que ces ressources soient disponibles en milieu scolaire, au niveau primaire, secondaire et postsecondaire.*

**Recommandation #4 :** *Que la FECQ prône que soit créé, en fonction des besoins à travers les régions du Québec, 50 000 logements sociaux en 5 ans pour les personnes sans ou à faibles revenus, incluant les étudiants.*

**Recommandation #5 :** *Que la FECQ prône que la lutte au phénomène de l'itinérance passe notamment par la réinsertion des jeunes dans le système d'éducation.*